



Investing in our future

# The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

GF/EDP/09/12  
13 mai 2009

Pour décision

## RAPPORT DU COMITÉ D'EXAMEN TECHNIQUE ET DU SECRÉTARIAT SUR LES RECOMMANDATIONS DE FINANCEMENT DES PROPOSITIONS DE LA 6<sup>e</sup> VAGUE DU PROCESSUS DE RECONDUCTION DES SUBVENTIONS

### RÉSUMÉ :

Ce rapport présente les recommandations de financement du Comité d'examen technique (TRP) pour les propositions de la 6<sup>e</sup> vague du processus de reconduction des subventions (RCC), et expose brièvement la procédure suivie, les principales tendances observées ainsi que les leçons tirées par le TRP et le Secrétariat.

GF/EDP/09/12

1/13

1.1 Seize membres du TRP, dont le vice-président du TRP (Indrani Gupta) officiant en tant que président, se sont réunis à Divonne-les-Bains (France) du 27 au 29 avril 2009 pour examiner quinze propositions de la 6<sup>e</sup> vague du RCC.

1.2 Cinq des quinze propositions examinées étaient des re-soumissions des propositions qui n'ont pas été recommandées lors de la 4<sup>e</sup> vague du RCC. Quatre d'entre elles étaient recommandées pour financement et classées sous "la catégorie 2." La proposition re-soumise non recommandée pour financement est classée sous la "catégorie 3B." La re-soumission de cette proposition par la filière des séries après révision majeure est vivement encouragée (reportez-vous à la Partie 6, paragraphes 6.21 à 6.24).

1.3 Des dix nouvelles propositions reçues, le TRP en recommande cinq pour financement comme "Propositions de catégorie 2". Quatre des cinq nouvelles propositions non recommandées pour financement sont classées sous "la catégorie 3A", ce qui signifie que les candidats sont vivement encouragés à soumettre une nouvelle version remaniée lors de la prochaine vague du RCC. La dernière nouvelle soumission non-recommandée est classées sous la "catégorie 4" et est considérée comme techniquement faible. Cette dernière est par conséquent exclue du processus de reconduction des subventions.

1.4 Ensemble, les recommandations du TRP sur les propositions nouvelles et re-soumises<sup>1</sup> représentent un taux de réussite global de 60 pourcent. L'Annexe 1 du présent document détaille les recommandations du TRP.

1.5 Le plafond total de financement pour l'ensemble des recommandations de la 6<sup>e</sup> vague du RCC s'élève à 263 millions de dollars US sur trois ans, et 552 millions de dollars US sur six ans. Ces montants représentent respectivement 64 et 62 pourcent du total des fonds demandés sur trois et six ans pour cette vague.

1.6 Les membres du TRP ont de nouveau exprimé leur préoccupation quant aux difficultés liées à l'existence de différents canaux de financement et types de subventions à différents stades de la mise en œuvre, et continuent de s'interroger sur l'efficacité du processus de reconduction des subventions.

1.7 En particulier, et tel qu'abordé dans la Partie 6 du présent rapport, le TRP exprime sa réserve sur les points suivants :

- a. la sélection des subventions éligibles pour le RCC, les observations sur la qualité des cadres de performance et l'absence d'indicateurs de résultats ;
- b. le défi que représente, pour les candidats, la nécessité de démontrer l'additionnalité des ressources et la complémentarité avec les activités des subventions existantes ;
- c. les limitations relatives aux catégories de classement du RCC actuelles et
- d. les opportunités manquées d'inclure des réponses sensibles au genre pour les trois maladies et des activités visant à renforcer le fondement des systèmes de santé.

1.8 Les recommandations de financement du TRP sont exposées dans la décision ci-dessous.

---

<sup>1</sup> Sauf stipulation contraire, les "propositions de la 6<sup>e</sup> vague du RCC" font référence aux propositions déjà soumises lors de la 4<sup>e</sup> vague ainsi qu'aux nouvelles propositions de la 6<sup>e</sup> vague.

Décision :

1. *Le Conseil approuve, sous réserve du paragraphe 2 ci-dessous, le financement des propositions du processus de reconduction des subventions recommandées par le TRP et répertoriées comme propositions de "Catégorie 2" en Annexe 1 du présent rapport. La décision du Conseil concerne le financement pour les trois premières années de chacune de ces propositions (voir "Total sur 3 ans" en Annexe 1), et est clairement informée du fait que les montants demandés constituent des plafonds, soumis aux négociations et aux demandes de clarification du TRP, et non des montants accordés de manière définitive.*
2. *Les candidats dont les propositions sont classées "Propositions recommandées de catégorie 2" devront :*
  - i. *apporter une première réponse écrite détaillée aux demandes de clarification et d'ajustement du TRP dans les quatre semaines suivant la notification écrite de la décision du Conseil par le Secrétariat et*
  - ii. *conclure le processus de clarification du TRP, comme stipulé dans l'approbation écrite du président et du vice-président du TRP, au plus tard :*
    - A. *dans les deux mois suivant la réception par le Secrétariat de la première réponse détaillée relative aux questions appelant des clarifications et/ou ajustées dans les cas où aucun examen budgétaire indépendant n'est demandé par le TRP et*
    - B. *dans les cinq mois suivant la réception par le Secrétariat de la première réponse détaillée relative aux questions appelant des clarifications et/ou ajustées dans les cas où un examen budgétaire indépendant est demandé par le TRP lors de la clarification de la proposition.*
3. *Le Conseil refuse d'approuver le financement des propositions classées par le TRP sous la "catégorie 3A" (voir Annexe 1), mais les candidats sont vivement encouragés à soumettre lors de la prochaine vague du RCC une proposition révisée tenant compte des questions soulevées par le TRP.*
4. *Le Conseil refuse d'approuver le financement de la proposition classée par le TRP sous la "catégorie 3B" (voir Annexe 1) ; le candidat est toutefois vivement encouragé à re-soumettre une version remaniée de sa proposition dans le cadre de la filière des séries.*
5. *Le Conseil d'administration refuse d'approuver le financement de la proposition classée par le TRP sous la "catégorie 4" (voir Annexe 1).*

*Cette décision n'a pas d'incidences budgétaires matérielles.*

## PARTIE 2 : CONTEXTE

2.1 Ce rapport présente les recommandations de financement du TRP pour la 6<sup>e</sup> vague du RCC ainsi que les leçons tirées associées. Il doit être lu à la lumière des annexes suivantes:

- Annexe 1 : Liste des propositions examinées par le TRP, selon les catégories dans lesquelles elles sont recommandées au Conseil
- Annexe 2 : Liste des examinateurs du TRP pour la réunion relative à la 6<sup>e</sup> vague du RCC
- Annexe 3 : Formulaire d'examen du TRP pour chaque proposition éligible examinée, et texte complet de toutes les propositions

2.2 Les Annexes 1 et 2 sont jointes au présent rapport. L'Annexe 3 est fournie de façon confidentielle, au format électronique, comme document complémentaire, aux membres du Conseil d'administration.

2.3 Selon la décision de financement rendue par le Conseil (par le biais d'un vote électronique), les propositions de l'Annexe 3 seront publiées sur le site Internet du Fonds mondial dès que possible après la décision du Conseil. Conformément à la politique du Conseil, les formulaires d'examen du TRP sont envoyés directement aux candidats.

2.4 Le Conseil d'administration doit également examiner et voter sur une autre décision visant à accorder à la proposition recommandée en catégorie 3B un délai supplémentaire pour permettre au pays de présenter une candidature lors de la série 9. Ce vote électronique va nécessiter le vote affirmatif des membres et, par conséquent, n'apparaît pas dans le présent document.

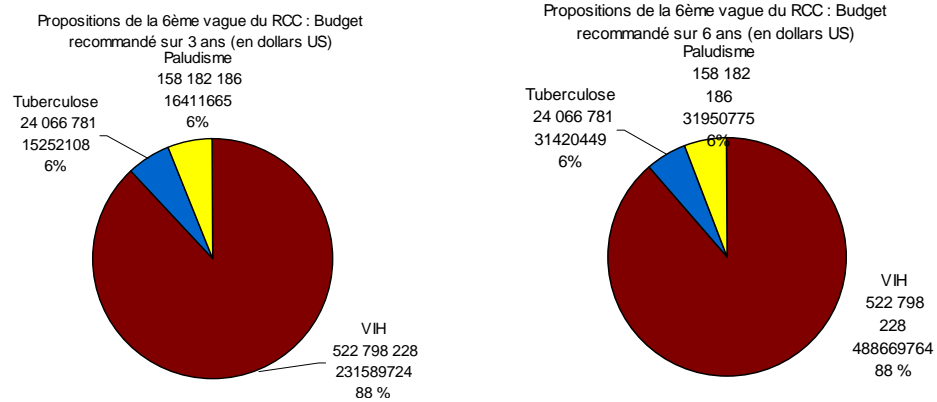
## PARTIE 3 : PROPOSITIONS DE LA 6<sup>e</sup> VAGUE DU RCC RECOMMANDÉES AU CONSEIL PAR LE TRP

3.1 L'Annexe 1 dresse la liste des propositions examinées lors de la 6<sup>e</sup> vague du RCC, ainsi que les recommandations formulées par le TRP après l'examen des qualités techniques des propositions. Le TRP recommande l'approbation de neuf propositions. Le plafond de financement des propositions recommandées pour l'approbation du Conseil par le TRP est de :

- i. 263 millions de dollars sur trois ans et
- ii. 552 millions de dollars US pour 6 ans.

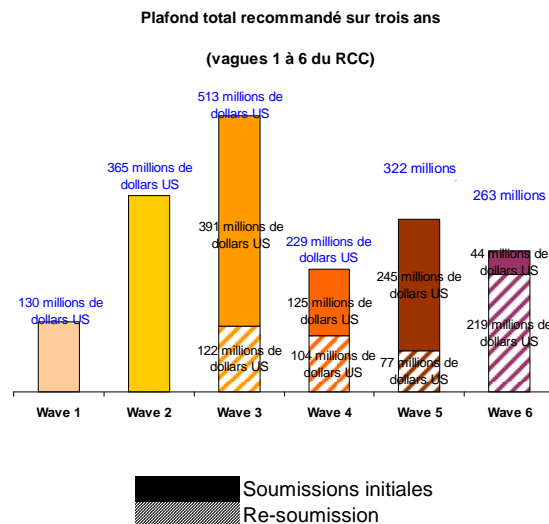
3.2 Ces montants représentent respectivement 64 et 62 pourcent du plafond total des fonds demandés pour les trois premières années ainsi que pour l'intégralité des six années par les quinze candidats de la 6<sup>e</sup> vague du RCC. Le schéma 1 ci-après récapitule la répartition des propositions recommandées par le TRP.

### Schéma 1 - Recommandations du TRP pour la 6<sup>e</sup> vague du RCC



3.3 Le schéma 2 ci-dessous fournit une comparaison des six vagues du RCC selon le nombre de propositions recommandées et leur plafond de financement maximum pour la phase 1 (trois ans).

Schéma 2 - Comparaison des recommandations du TRP des vagues 1, 2, 3, 4 et 5 et des demandes sur trois ans de la vague 6.



3.4 Le tableau 1 ci-après indique le nombre de composantes examinées, le taux d'approbation ainsi que les montants totaux recommandés par maladie.

Tableau 1 - Présentation des recommandations de la 6<sup>e</sup> vague

Maladie	Nombre examinées	Nombres approuvées	Taux d'approbation	Plafond de financement recommandé sur 3 ans	Plafond de financement recommandé sur 6 ans
HIV	7	5	71%	\$231,589,724	\$488,669,764
Tuberculose	4	3	75%	\$15,252,108	\$31,420,449
Paludisme	4	1	25%	\$16,411,665	\$31,950,775
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>9</b>	<b>60%</b>	<b>\$263,253,497</b>	<b>\$552,040,988</b>

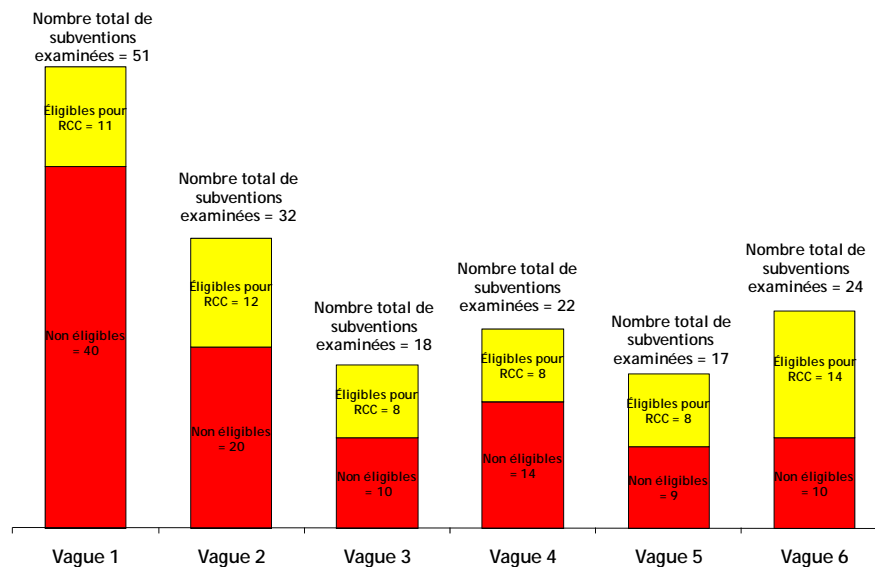
## PARTIE 4 : RÔLE DU SÉCRÉTARIAT DANS LA 6<sup>e</sup> VAGUE DU RCC

### Éligibilité, invitations et date de clôture pour le RCC

4.1 Comme démontré par le schéma 3 ci-dessus, 10 sur les 24 subventions (47 pourcent) expirant entre janvier et juin 2009 ont été invitées par le Secrétariat à demander un financement pour la 6<sup>e</sup> vague. Les dix invitées ont choisi de présenter une candidature.

4.2 Les cinq pays bénéficiant de la possibilité de re-soumettre dans le cadre de la 6<sup>e</sup> vague leurs propositions de la 4<sup>e</sup> vague ont saisi cette opportunité.

Schéma 3 - Détermination de l'éligibilité des propositions lors des vagues 1, 2, 3, 4, 5 et 6



### Examen de la recevabilité et du caractère complet des propositions

4.3 Le Secrétariat a suivi le processus d'examen standard du RCC afin de s'assurer que chaque proposition était complète<sup>2</sup> et éligible. Au vu des pièces fournies, le Groupe d'examen de la recevabilité des propositions du Secrétariat a considéré que chaque nouveau candidat respectait les conditions d'éligibilité minimales requises. Les quinze propositions de la 6<sup>e</sup> vague ont été communiquées au TRP pour examen.

## PARTIE 5 : PROCÉDURE D'EXAMEN DES PROPOSITIONS

### Composition du TRP

5.1 Conformément au Mandat du TRP, seize examinateurs du TRP listés en Annexe 2 du présent rapport ont examiné les propositions recevables. Le groupe représentait un échantillon de membres du TRP anciens et actuels et comptait certains membres pour qui il s'agissait du premier examen pour le RCC.

<sup>2</sup> Seule l'exhaustivité des cinq propositions re-soumises a été vérifiée. Le Secrétariat n'a eu en effet connaissance d'aucun élément de nature à remettre en question les conditions d'éligibilité minimales remplies lors du processus d'examen des propositions de la 4<sup>e</sup> vague.

## Examen par le TRP des propositions de la 6<sup>e</sup> vague du RCC

5.2 Chaque proposition de la vague 6 a été examinée par quatre membres du TRP ; deux spécialistes d'une maladie et deux experts transversaux.

5.3 Chaque jour, tous les membres du TRP se sont réunis en session plénière pour commenter les propositions examinées le jour même, déterminer le classement de ces propositions et rédiger la justification de leur recommandation dans le "Formulaire d'examen du processus de reconduction des subventions par le TRP" (voir l'Annexe 3 du présent rapport).

5.4 Les propositions peuvent être recommandées dans l'une des cinq catégories définies par les Termes de référence du TRP.<sup>3</sup> Toutes les décisions du TRP ont été prises par consensus.

5.5 Le TRP a examiné les quinze propositions de la 6<sup>e</sup> vague du RCC en veillant à ce que seules les propositions techniquement valides soient soumises à l'approbation du Conseil, conformément aux critères d'examen définis dans l'Annexe 1 des Termes de référence du TRP ainsi que dans la Partie A.3 des Directives du RCC. L'intégralité du processus d'examen, y compris l'examen du dernier jour, n'a pas tenu compte de la disponibilité des fonds.

## PARTIE 6 : OBSERVATIONS DU TRP SUITE A L'EXAMEN DES PROPOSITIONS DE LA 6<sup>e</sup> VAGUE DU RCC

### Remarques générales du TRP sur les propositions de la 6<sup>e</sup> vague

6.1 Le taux de réussite cumulé des "nouvelles candidatures" au RCC entre les vagues 1 et 6, comme le montre le tableau 2 ci-dessous, reste de 49 pourcent (25 sur 51), ce qui semble indiquer que les propositions initiales au RCC présentent toujours des faiblesses significatives. Comme pour la 5<sup>e</sup> vague du RCC, seule une proposition re-soumise n'a pas été recommandée pour financement.

Tableau 2 - Vue d'ensemble des taux d'approbation cumulés du RCC

Taux de réussite au RCC, par vague et cumulé								
Vague du RCC	Nouvelles propositions			Re-soumissions			Taux de réussite par vague	Taux de réussite cumulé (re-soumissions incluses)
	Nombre examinée	Nombre recommandée	Taux de réussite cumulé	Nombre examinée	Nombre recommandée	Taux de réussite cumulé		
Vague 1	10	5	50 %	n/d	n/d	n/d	50 %	n/d
Vague 2	10	6	55 %				60 %	n/d
Vague 3	7	3	52 %	5	5	100 %	67 %	19/32; 59 %
Vague 4	8	3	49 %	2	2	100 %	50 %	24/42; 57 %
Vague 5	6	3	49 %	4	3	91 %	60 %	30/52; 58 %
Vague 6	10	5	49 %	5	4	88 %	60 %	39/67; 58 %

6.2 Le TRP a formulé les recommandations suivantes sur les forces et faiblesses des propositions examinées :

<sup>3</sup> Décision GF/B16/DP8

*Principaux points forts des propositions recommandées pour financement dans le cadre de la 6<sup>e</sup> vague du RCC*

- Les interventions proposées s'appuient clairement sur les réalisations de la subvention arrivant à terme et font preuve d'additionnalité et de complémentarité avec les financements du Fonds mondial et d'autres sources ;
- Les changements de portée et d'échelle sont clairs et explicites ;
- Les principales populations vulnérables identifiées sont prises en compte grâce à des interventions bien ciblées ;
- L'analyse de la situation est exposée et constitue la base des activités proposées ;
- Tentative de démontrer l'impact des précédentes subventions du Fonds mondial ;
- Prise en compte des plans stratégiques nationaux existants, spécifiques à une maladie ;
- Efforts conséquents pour faire face aux problèmes soulevés lors de la mise en œuvre des subventions précédentes ;
- L'analyse des manques de financement et l'évaluation des besoins sont exposées de manière détaillée ;
- La prévention est bien ciblée sur les groupes les plus exposés aux risques et mise en œuvre par les groupes de la société civile et les ONG ;
- L'analyse sexospécifique tient compte des besoins des hommes et des garçons aussi bien que des femmes et des filles ;
- Les propositions VIH/SIDA et Tuberculose tiennent compte des liens entre tuberculose et VIH ;
- La mise en œuvre des propositions s'appuie sur une large participation des parties concernées ;
- Le Récipiendaire principal (PR) proposé a déjà fait ses preuves dans ce domaine ;
- Démonstration de l'engagement résolu du gouvernement national, comme l'atteste le partage du coût des activités de la proposition et
- En cas de re-soumission, les propositions corrigent de façon adéquate les faiblesses identifiées dans l'examen précédent.

*Principaux points faibles des propositions non recommandées pour financement dans le cadre de la 6<sup>e</sup> vague du RCC*

- Pas d'analyse claire des réalisations de la subvention originale ;
- Les manques/lacunes géographiques et programmatiques des activités en cours ne sont pas clairement explicités ou sont absents, ce qui ne facilite pas la compréhension de la valeur ajoutée des fonds additionnels ;
- L'analyse de l'écart financier ne permet pas de savoir en quoi les financements du Fonds mondial compléteront les ressources nationales, et les hypothèses fournies ne sont pas expliquées ;
- Les activités sont mal décrites et mal exprimées ; les budgets, activités et détails spécifiques sur l'approvisionnement, fournis en annexe, ne sont pas alignés ;
- La proposition est incomplète : manques/lacunes, tableaux incomplets, présentation insuffisante d'éléments essentiels comme le détail des subventions existantes par domaine programmatique ;
- Processus consultatifs avec les parties prenantes précipités et/ou nombre trop limité de parties prenantes proposées comme exécutantes ;



- Engagement du gouvernement non reflété dans la quantité et la source des financements nationaux (comprenant les emprunts et l'allègement de la dette);
- Les objectifs ne sont pas assortis de cibles claires, rendant la mesure de la performance problématique ;
- Les indicateurs de processus fournis pour la subvention arrivant à expiration ont un taux de réalisation supérieur à 100 %, ce qui laisse penser que la cible a été sous-estimée ou que les données de base ne sont pas fiables ;
- Le budget ne tient pas compte du taux d'inflation actuel et
- Bien que la consolidation des activités grâce à la subvention précédente soit mentionnée, aucun plan n'est proposé.

#### Leçons tirées de l'examen des propositions de la 6<sup>e</sup> vague du RCC

##### *Critères de sélection et formulaire de proposition du RCC et présentation des activités du Fonds mondial existantes*

6.3 Le TRP considère que la qualité globale des cadres de performance présentés est insuffisante. La capacité de suivi et d'évaluation (S&E) reste faible et repose principalement sur les indicateurs processus, aux dépens des indicateurs d'impact et de résultat. Étant donné que l'éligibilité des subventions invitées à soumettre une proposition de qualification au RCC repose sur des éléments concrets (ou un potentiel établi) en ce qui concerne l'impact, les pays devraient disposer d'indicateurs de résultats en S&E plus solides. Le TRP reste préoccupé par le fait que jusqu'à meilleure définition des indicateurs, la sélection de pays pour la fenêtre de financement du RCC reste douteuse.

6.4 Comme pour les précédentes vagues du RCC, le TRP estime difficile d'évaluer l'additionnalité des demandes de financement. C'est d'autant plus vrai après la conclusion de huit séries d'appels à proposition et de cinq vagues de financement par biais du RCC. Les candidats qui associent leurs subventions en cours et leurs propositions de RCC ne fournissent fréquemment pas assez d'informations pour évaluer si les montants demandés seront effectivement additionnels ou s'ils vont faire double-emploi. Dans la mesure où le formulaire de proposition actuel ne prend pas ce problème de front, les candidats sont encouragés à se servir d'un modèle (disponible sur le site Internet du Fonds mondial) pour démontrer clairement les liens entre les subventions existantes et les nouvelles propositions.

6.5 De plus, le TRP remarque toujours que les leçons tirées et l'expérience acquise grâce aux activités précédentes et en cours ne sont pas assez bien intégrées aux propositions et que la justification de nouvelles interventions n'est pas clairement exprimée.

##### *Qualité des propositions*

6.6 Notant que la qualité globale des propositions reçues était en dessous de ses attentes, le TRP a identifié quelques cas où les propositions étaient incomplètes et semblaient avoir été préparées dans des délais très courts.

6.7 Certaines de ces propositions faibles émanaient de candidats qui avaient déjà soumis des propositions qui avaient été acceptées lors de récentes fenêtres de financement, ce qui soulève des questions quant à la qualité de l'assistance technique reçue lors de la rédaction des propositions de RCC.

6.8 La qualité des propositions d'Amérique latine et des Caraïbes reste insuffisante, observation déjà formulée dans les rapports des séries et vagues du RCC précédentes. Le taux de réussite général des propositions d'Amérique latine et des Caraïbes pour les 8 dernières séries est de 37 pourcent. Des 21 propositions du RCC soumise à ce jour, 10 ont abouti (taux de réussite de 48 pourcent). Le TRP recommande d'enquêter sur la raison pour laquelle les propositions de cette région ont connu si peu de succès.

6.9 Dans l'ensemble, le TRP recommande des efforts pour garantir que les pays bénéficient du soutien à l'élaboration de propositions de qualité, surtout pour les candidats dont le taux de réussite est faible. Le TRP encourage les partenaires à garantir que l'assistance technique fournie est suffisante et ciblée.

#### *Regroupement des subventions*

6.10 Le TRP continue à défendre la consolidation des subventions tout en tenant compte du projet actuel du Fonds mondial visant à instaurer un courant de financement unique, à rechercher les gains d'efficacité et à développer des moyens d'accéder aux financements par l'intermédiaire d'un processus de proposition basée sur la stratégie nationale.

6.11 Comme lors de la précédente vague du RCC, un candidat a soumis une proposition incluant une démarche de consolidation de subvention. S'il n'a pas été invité par le comité d'éligibilité au RCC à soumettre une proposition consolidée, le candidat a tout de même soumis une proposition partiellement consolidée pour répondre à une recommandation du TRP lors d'un examen précédent de la même proposition.

6.12 Le TRP recommande que des instructions claires soient fournies aux candidats quant à la meilleure façon de présenter une proposition consolidée et que le formulaire de proposition soit adapté en conséquence. Il est manifeste que la consolidation de subvention, notamment quand seule une partie de la subvention précédente a été prise en compte en vue de sa consolidation, reste un problème pour les candidats.

#### *Commission du Green Light Committee*

6.13 Le TRP, appréciant la valeur de l'assistance fournie par le Green Light Committee (GLC), recommande l'examen de la politique demandant aux candidats de prévoir une contribution fixe de 50 000 dollars US par année pour chaque proposition sollicitant des fonds pour des activités de lutte contre la tuberculose polypharmacorésistante (MDR-TB), indépendamment du nombre estimé de patients concernés. Dans un cas de figure où le nombre de patients était très faible, le montant fixe représentait une importante part de la demande de financement et a faussé le budget.

6.14 Peut-être qu'une échelle variable devrait être instaurée pour tenir compte du nombre estimé de patients concernés par ce traitement pendant la durée de la proposition. Le TRP recommande également que la contribution fixe au GLC de 50 000 dollars US soit exclue du cap de 140 % de la phase 1, notamment pour les propositions à budget modeste.

#### *Catégories de classement*

6.15 Le TRP a noté que les catégories actuelles de recommandation du RCC ne tenaient pas assez compte des situations observées et relevées lors de son examen des propositions de la vague 6. Les catégories d'examen actuelles ne permettent pas au TRP de rejeter une proposition techniquement faible puisque la catégorie 4 ne concerne que les situations lors desquelles une proposition est matériellement différente (de la subvention initiale arrivant à terme) et, par conséquent, rejetée.

6.16 Dans un cas observé lors de l'examen des propositions de la 6<sup>ème</sup> vague, le TRP a dû recourir à la "catégorie 4" en exposant clairement dans le Formulaire d'examen de la reconduction des subventions par le TRP que la proposition avait été rejetée sur des motifs techniques.

6.17 Le TRP recommande que les catégories de recommandation du RCC soient examinées dans les meilleurs délais pour permettre au TRP de rejeter les propositions qu'il ne trouve pas différentes de la proposition originale sur le plan matériel, mais techniquement faibles.

#### *Examen indépendant des budgets*

6.18 Comme lors de la précédente vague du RCC, le TRP a demandé au Secrétariat de solliciter un examen financier indépendant de la demande de financement d'une proposition dans le cadre du processus de clarification. Les membres du TRP ont une nouvelle fois discuté des mérites d'un examen financier indépendant pour les propositions particulièrement ambitieuses et/ou complexes. Il a été suggéré que cette pratique soit étendue, non seulement aux budgets très importants, mais aussi aux cas plus complexes ou lorsque que certains coûts s'avèrent difficiles à interpréter.

#### *Nouvelles politiques et plans stratégiques*

6.19 Alors que la 6<sup>e</sup> vague était la troisième vague du RCC à utiliser le formulaire de proposition révisé encourageant l'inclusion simultanée du renforcement des systèmes de santé (RSS) et des activités de renforcement des systèmes communautaires (CSS), aucun candidat n'a inclus de demande distincte pour les interventions de RSS transversales. Il en allait de même lors des deux précédentes vagues du RCC.

6.20 Comme pour les vagues précédentes, le TRP a jugé que cette vague de propositions n'a pas adressé les questions de genre. Le comité n'a pas relevé beaucoup de demandes spécifiques de soutien pour des interventions sexospécifiques, autres que le ciblage des populations vulnérables que constituent les femmes enceintes, les professionnelles du sexe et les minorités sexuelles.

#### *Demande exceptionnelle : Reporter l'échéance de la série 9 pour une catégorie 3B*

6.21 Dans son examen d'une re-soumission de la 4<sup>e</sup> vague, le TRP a déterminé que des faiblesses significatives excluaient de procéder à un processus de clarification régulier et, à ce titre, a classé la proposition en "catégorie 3B", la rendant non recevable pour une re-soumission.

6.22 Étant donné la politique actuelle sur les re-soumissions au RCC (une seule re-soumission autorisée), à l'échéance imminente de la série 9 ainsi que du fait que la série 10 n'a pas encore été lancée, le TRP recommande qu'exceptionnellement, l'Instance de coordination nationale (CCM) bénéficie d'un délai supplémentaire pour la proposition de la série 9 et puisse tenir compte des recommandations du TRP.

6.23 Reconnaisant la prérogative du Conseil d'administration, le TRP recommande la décision suivante, qui sera présentée par e-mail en vue d'un vote affirmatif du Conseil d'administration :

#### *Décision :*

*Le Conseil d'administration approuve, exceptionnellement, un report de 5 semaines (au 8 juillet 2009) accordé à l'Instance de coordination nationale (CCM) du Nicaragua pour lui permettre de soumettre une proposition Paludisme pour la série 9.*

#### *Réunion RCC et soutien du Secrétariat*

6.24 Les membres du TRP sont à nouveau tombés d'accord sur le fait que les procédures de réunion du RCC étaient plus satisfaisantes, tant par rapport à l'équilibre de la charge de travail qu'au nombre réduit de participants, qui autorise un débat plus approfondi lors des séances plénières.

6.25 Ils ont également à nouveau exprimé leur satisfaction quant au soutien de qualité du Secrétariat et ont loué l'assistance administrative et logistique de l'équipe des propositions (Country Proposals Team).

## Liste des propositions examinées par le Comité d'examen technique selon les catégories dans lesquelles elles sont recommandées au Conseil

N°	Source	Pays	Classification des revenus appliquée par la Banque mondiale*	Région OMS	Département régional du FM	Composante	Année 1	Année 2	Année 3	3 ans (Phase 1) dollars US	Total maximal de 6 ans (Durée de vie) dollars US	Réduction demandée le cas échéant par le TRP (Total sur 3 ans) dollars US	Réduction demandée le cas échéant par le TRP (Durée de vie) dollars US	Plafond recommandé par le TRP (total sur 3 ans) dollars US	Plafond recommandé par le TRP (sur toute la subvention) dollars US
<b>Catégorie 2 - dollars US</b>															
1	CCM	Bangladesh	Faible	SEARO	SWA	VIH	\$7,214,430	\$10,223,404	\$11,258,037	\$28,695,871	\$81,312,404	\$0	\$0	\$28,695,871	\$81,312,404
2	CCM	Biélorussie	Revenu intermédiaire	EURO	EECA	VIH	\$2,865,913	\$3,173,727	\$2,352,175	\$8,391,815	\$14,340,567	\$0	\$0	\$8,391,815	\$14,340,567
3	CCM	Guyane	Revenu intermédiaire	AMRO	LAC	VIH	\$6,105,639	\$6,801,501	\$7,482,996	\$20,390,136	\$47,035,818	\$0	\$0	\$20,390,136	\$47,035,818
4	CCM	Inde	Faible	SEARO	SWA	VIH	\$50,636,993	\$51,881,837	\$53,146,498	\$155,665,328	\$302,056,162	\$0	\$0	\$155,665,328	\$302,056,162
5	CCM	Népal	Faible	SEARO	SWA	Paludisme	\$5,911,125	\$5,214,127	\$5,286,413	\$16,411,665	\$31,950,775	\$0	\$0	\$16,411,665	\$31,950,775
6	CCM	Rwanda	Faible	AFRO	EA	Tuberculose	\$2,631,872	\$1,444,404	\$2,387,794	\$6,464,070	\$13,700,861	\$0	\$0	\$6,464,070	\$13,700,861
7	CCM	Paraguay	Revenu intermédiaire	AMRO	LAC	Tuberculose	\$902,750	\$679,374	\$664,376	\$2,246,500	\$5,481,613	\$0	\$0	\$2,246,500	\$5,481,613
<b>Catégorie 2 -euros**</b>															
<b>Catégorie 2 - équivalent dollars US</b>															
8	Sous-CCM	Russie	Intermédiaire, tranche supérieure	EURO	EECA	Tuberculose	€1,385,787	€1,905,108	€1,674,132	€4,965,027	€9,288,623	€0	€0	€4,965,027	€9,288,623
9	CCM	Géorgie	Revenu intermédiaire	EURO	EECA	VIH	€3,171,419	€4,651,569	€6,177,962	€14,000,950	€33,338,933	€0	€0	€14,000,950	€33,338,933
<b>Propositions recommandées (Montant en dollars US)</b>							\$84,904,818	\$89,501,351	\$95,311,398	\$263,253,497	\$552,040,988	\$0	\$0	\$263,253,497	\$552,040,988
<b>Catégorie 3A - dollars US</b>															
10	CCM	Guatemala	Revenu intermédiaire	AMRO	LAC	VIH	\$12,158,990	\$14,562,360	\$18,425,567	\$45,146,917	\$128,626,018				
11	CCM	Guyane	Revenu intermédiaire	AMRO	LAC	Paludisme	\$598,053	\$498,007	\$517,077	\$1,613,137	\$3,190,366				
12	CCM	Serbie	Revenu intermédiaire	EURO	EECA	Tuberculose	\$954,203	\$757,351	\$611,036	\$2,322,590	\$4,079,183				
13	CCM	Tanzanie	Faible	AFRO	EA	VIH	\$30,667,006	\$29,796,336	\$26,912,105	\$87,375,447	\$179,561,553				
<b>Catégorie 3B - dollars US</b>															
14	CCM	Nicaragua	Revenu intermédiaire	AMRO	LAC	Paludisme	\$2,859,143	\$2,022,024	\$1,578,241	\$6,459,408	\$10,172,464				
<b>Catégorie 4 - dollars US</b>															
15	CCM	Madagascar	Faible	AFRO	EA	Paludisme	\$2,856,054	\$1,911,314	\$1,995,678	\$6,763,046	\$6,763,046				
<b>Propositions non recommandées (Montant en dollars US)</b>							\$50,093,449	\$49,547,392	\$50,039,704	\$149,680,545	\$332,392,630				

Départements régionaux du Fonds mondial :

EA Afrique de l'Est et Océan Indien

EECA Europe de l'Est et Asie Centrale

LAC Amérique latine &amp; Caraïbes

SWA Asie du Sud et de l'Ouest

\* Tel que déterminé pour établir la recevabilité du niveau de revenu d'un pays pour cette 6ème vague du RCC. Le classement est basé sur la liste publiée par la Banque mondiale en juillet 2007.

\*\*Propositions en EURO = taux de change UN officiel à compter du 1er avril 2009 = 1 dollars US = 0,759 EURO

